

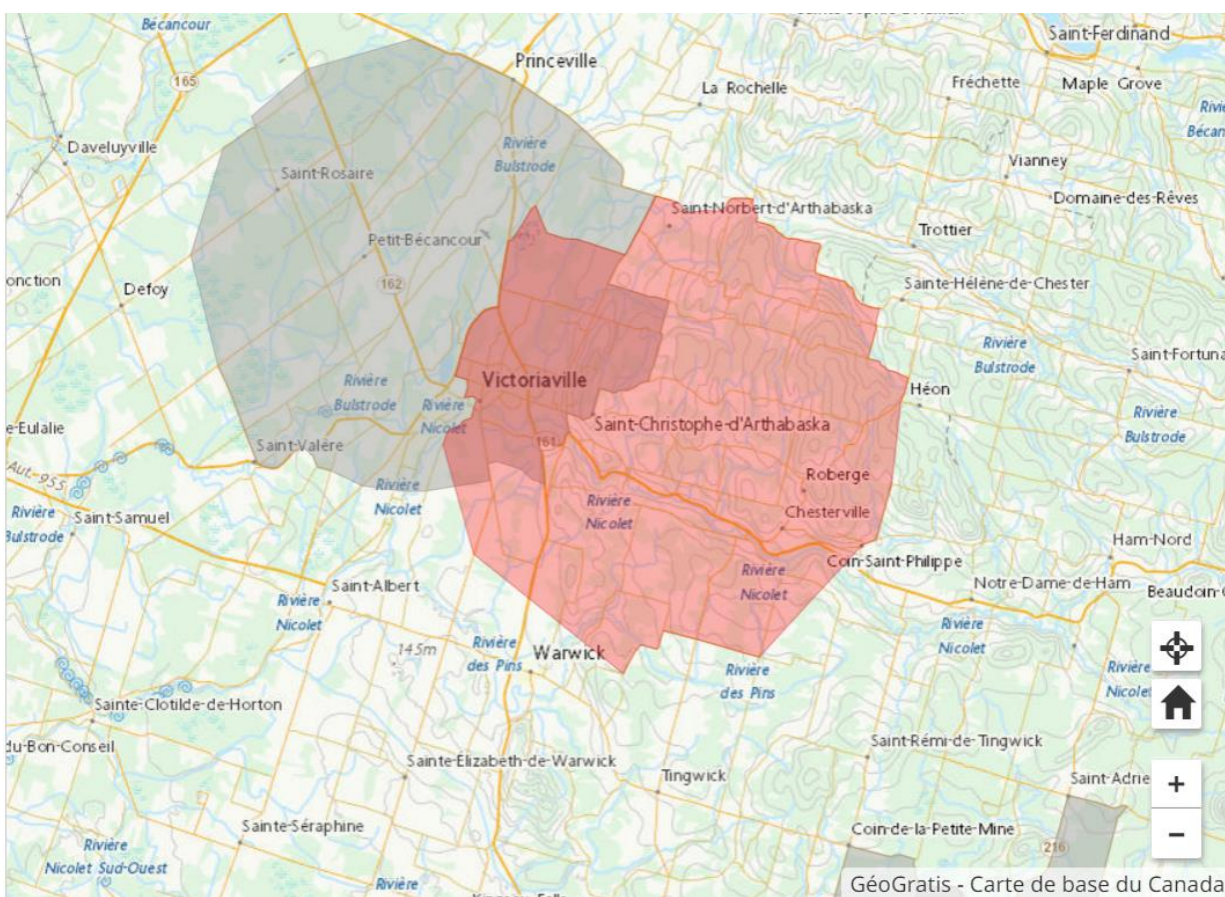
## Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

### Avis de vigilance – influenza aviaire

#### État de la situation

#### La ZCP pour cas d'influenza aviaire dans la région de Victoriaville devient une ZS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient de procéder à une modification de la zone de contrôle primaire (ZCP-201) autour du cas d'influenza aviaire dans la région de Victoriaville. La zone infectée (0-3km) a été retirée et nous avons maintenant une zone de sécurité. Donc, seulement des permis généraux sont maintenant nécessaires pour les interventions dans cette zone. vous pouvez consulter cette zone au [lien suivant](#) sur le site internet de l'ACIA.



Veuillez consulter la section des permis sur le site internet de l'ACIA au [lien suivant](#).

En plus des mesures de biosécurité exigées par l'ACIA avec l'émission des permis, l'EQCMA recommande aux producteurs dans la ZCP de maintenir l'application des mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ce protocole peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

**Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :**

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP48	25 octobre 2023	St-Christophe-d'Arthabaska	Commercial	<a href="#">ACIA-ZCP-201</a>
IP49	15 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	A venir

**Ailleurs au Canada :**

Depuis le 11 septembre dernier, le Canada fait face à une recrudescence importante de cas d'influenza aviaire avec un total de 57 sites incluant ceux du Québec. À ce jour, les cas se répartissent comme suit : 29 sites commerciaux et 3 non-commerciaux en Colombie-Britannique, 6 sites commerciaux et 6 non-commerciaux en Alberta, 6 sites commerciaux et 3 non-commerciaux en Saskatchewan, 1 site commercial au Manitoba et 1 site non-commercial en Ontario. Encore une fois, nous notons une recrudescence des cas dans les périodes d'intenses migrations. Depuis le début des éclosions à la fin 2021, c'est environ **8 millions de volailles** de tous types qui sont morts de la maladie ou ont été dépeuplés sur les sites infectés à travers le pays.

Par conséquent, l'EQCMA rappelle à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole l'importance d'une biosécurité rigoureuse en tout temps et particulièrement dans la période actuelle.

Nous rappelons que les oiseaux sauvages sont des porteurs naturels du virus et que c'est par leurs fientes et sécrétions que le virus se propage dans l'environnement. À noter que le virus peut survivre dans l'environnement jusqu'à 21 jours à 20°C. Par la suite, le virus peut être introduit dans les troupeaux par des bris de biosécurité par l'intermédiaire des personnes, de la machinerie ou des équipements introduits dans les poulaillers.

**Pour plus d'information sur la survie du virus de l'influenza aviaire dans l'environnement, nous vous invitons à consulter la fiche d'information préparée par l'ACIA et jointe à ce message (en français, anglais et espagnol).**

**Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).**